

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 12 mai 2015 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Solange Masson	Présente
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Karl Tremblay	Présent
District 04	François Rodrigue	Présent
District 05	René Jubinville	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 7

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Martine Carrier, agit comme secrétaire. Madame Nancy Marcoux assiste également.

Huit (8) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 14 avril 2015
 - 4.2 Séance spéciale du 5 mai 2015
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014
 - 5.3 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 - 5.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2014
 - 5.5 Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2015
 - 5.6 Remaniement budgétaire
 - 5.7 Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2015
6. Rapports des comités
 - 6.1 Dépôt des comptes rendus du Comité Ad-Hoc du King's Hall
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Entente de service pour l'installation des numéros civiques du service incendie



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015

9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Retrait à l'exercice de la compétence de la MRC – Vidange, transport, disposition et traitement des boues de fosses septiques
 - 9.2 Non renouvellement de l'entente portant sur la gestion de la collecte sélective liant la M.R.C. de Coaticook et la municipalité de Compton

10. Travaux publics
 - 10.1 Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA)
 - 10.2 Acquisition d'un lecteur de codes
 - 10.3 Mandat pour inspection et rapport de recommandations – Dommages au ponceau chemin Robert
 - 10.4 Formation sur l'entretien et inspection des aires de jeux
 - 10.5 Gestion sécuritaire de l'amiante - Inspection de huit bâtiments municipaux

11. Loisirs, culture et communautaire
 - 11.1 Appropriation d'une dépense au fonds réservé à la Bibliothèque
 - 11.2 Création d'un comité Ad-Hoc – équipements de parcs
 - 11.3 Café-rencontre des aînés – Budget
 - 11.4 Nomination d'une représentante municipale auprès du CRSBPE

12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Parcours de marche
 - 12.1.1 Mandat pour la conception de la signalisation
 - 12.1.2 Achat de signalisation
 - 12.2 Demande d'autorisation de morcellement et d'aliénation de terrain auprès de la CPTAQ
 - 12.3 Aménagement paysager à l'hôtel de ville - Budget

13. Administration
 - 13.1 Autorisation de signature du protocole d'entente d'utilisation d'infrastructures de l'école Louis-Saint-Laurent (primaire) révisé
 - 13.2 Demande d'appui financier - Fondation du Collège Rivier
 - 13.3 24^e édition de la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook

14. Ressources humaines
 - 14.1 Fin de la période de probation de la secrétaire-réceptionniste

15. Règlements

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 8 mai 2015

17. Parole aux conseillers

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen informe les élus qu'il n'a eu aucune réponse de citoyens intéressés à s'impliquer pour contrer la recrudescence des scarabés japonais. Il mentionne qu'il a toutefois obtenu un rabais de 15% de la Coop Fédérée sur l'achat de sacs. Il suggère que lors de la Journée de l'arbre, de l'information pourrait être donnée aux citoyens sur les moyens de maîtriser ce type d'insecte.

Le conseil le remercie pour son initiative et ce point sera pris en considération au Comité de citoyens en environnement lors de l'organisation de la Journée de l'arbre l'an prochain.

Un citoyen évoque le mauvais état du chemin Riendeau et du chemin Cochrane.

3. Adoption de l'ordre du jour

139-2014-05-12

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout des points suivants :

- 16.1 Achat et installation d'une clôture au parc de voisinage du Hameau
- 16.2 Adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie
- 16.3 Offre de publicité – Le Progrès de Coaticook
- 16.4 Renouvellement de l'adhésion à la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook

b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 14 avril 2015

140-2015-05-12

Chaque membre du conseil ayant reçu le 1^{er} mai 2015 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2015 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2015 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Séance spéciale du 5 mai 2015

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015

141-2015-05-12

Chaque membre du conseil ayant reçu le 1^{er} mai 2015 copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 5 mai 2015 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 5 mai 2015 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

142-2015-05-12

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 1^{er} avril 2015 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 30 avril 2015, des paiements ont été émis pour un total de :

202 715.37\$

Annexe 2

Salaires payés du 1 ^{er} au 30 avril 2015	104 929.33\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>2 001.95\$</u>

Salaires et cotisations employeur payés	102 927.38 \$
---	---------------

Adoptée à l'unanimité

5.2 Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014

Le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 est déposé.

5.3 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Martine Carrier, directrice générale par intérim
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Yvon Lapointe, directeur service incendie

5.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2014

143-2015-05-12

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 460 095\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU que le conseil de la municipalité de Compton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Ministère des Transports
Trésorerie
Travaux publics
Dossier

5.5 Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2015

Le rapport budgétaire au 30 avril 2015 est déposé.

5.6 Remaniement budgétaire

144-2015-05-12

Considérant qu'il y a lieu de réaffecter certaines dépenses imprévues occasionnant ainsi des dépassements de budget dans différents services;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue

IL EST RÉSOLU d'ajuster les budgets des services suivants comme suit :

					Augmentation	Diminution
Du poste :						
02 413 00 141	Distribution de l'eau	Salaires	Bris importants		1 500	
02 415 00 526	Distri. de l'eau	Entr. réparations	Bris importants		1 000	
Au poste :						
02 412 00 423	Trait. de l'eau	Assurance-responsabilité	Coût moins élevé que budgété			812
02 412 00 454	Trait. de l'eau	Formation	Reportée			500
02 412 00 520	Trait. de l'eau	Entr. réparations	Travaux reportés			500
02 412 00 640	Trait. de l'eau	Pièces et access.	Achats reportés			688
		Total			2 500	2 500

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

5.7 Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2015

145-2015-05-12

Considérant que le déroulement du dernier exercice de vérification pour l'exercice financier 2014 s'est effectué à la satisfaction de la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. que la firme Pellerin Potvin Gagnon soit désignée à titre de vérificateur externe de la municipalité pour l'exercice financier 2015 pour un montant de 10 935\$ plus les taxes applicables incluant le rapport sur la reddition des comptes pour le MTQ;
- b. que les deniers requis pour un montant approximatif de 485\$ soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Voirie municipale* » alors qu'un montant de 10 450\$ soit puisé à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Autres – administration générale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Pellerin Potvin Gagnon
Trésorerie
Dossier

6. Rapports des comités

6.1 Dépôt des comptes rendus du Comité Ad-Hoc du King's Hall

Les comptes rendus des rencontres du Comité Ad-Hoc du King's Hall tenues les 1^{er}, 7 et 21 avril 2015 sont déposés.

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Entente de service pour l'installation des numéros civiques du service incendie

146-2015-05-12

Considérant que le projet d'identification des immeubles sur le territoire de la municipalité par des numéros civiques doit se poursuivre et se finaliser;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. de confier à monsieur Stéphane Jacques l'installation de la quantité restante des numéros civiques ainsi que de ceux en remplacement, soit un nombre approximatif de 350, incluant les poteaux au prix forfaitaire de 10\$ par adresse et ce avant le 30 septembre 2015;
- b. qu'une facture soit transmise mensuellement à la municipalité;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Sécurité civile* ».

Adoptée à l'unanimité

cc. : M. Stéphane Jacques
Service incendie
Trésorerie
Dossier

9. Hygiène du milieu

9.1 Retrait à l'exercice de la compétence de la MRC – Vidange, transport, disposition et traitement des boues de fosses septiques

147-2015-05-12

Considérant le projet d'acquisition de la compétence relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques par la MRC de Coaticook;

Considérant que la compétence exclusive sur la conformité ou non des installations septiques ainsi que le délai pour s'y conformer est laissée à la municipalité;

Considérant que la municipalité a déjà entamé des travaux dans le but d'instaurer un programme de vidange des boues de fosses septiques sur son territoire;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal manifeste son désaccord à l'égard de l'exercice de cette compétence par la MRC de Coaticook sur le territoire de la municipalité de Compton.

Le vote est demandé :

Madame la conseillère Solange Masson vote contre
Monsieur le conseiller Réjean Mégré vote contre

Adoptée sur division

cc : MRC de Coaticook
Urbanisme et réseaux
Dossier

9.2 Non renouvellement de l'entente portant sur la gestion de la collecte sélective liant la M.R.C. de Coaticook et la municipalité de Compton

148-2015-05-12

Considérant que la municipalité a fait l'acquisition depuis quelques années d'un camion pour la cueillette de ses matières résiduelles et qu'elle disposera, dès 2016 d'un calendrier permettant la collecte des matières recyclables sur son territoire;

Considérant qu'en conséquence, il y a lieu de mettre fin à l'entente qui lie la municipalité et la MRC de Coaticook pour la gestion de la collecte sélective dans les délais prévus à l'entente;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. de ne pas renouveler l'entente portant sur la gestion de la collecte sélective liant la MRC de Coaticook et la municipalité de Compton à compter du 1^{er} janvier 2016;
- b. que la municipalité demeure toutefois liée à la MRC de Coaticook pour ce qui a trait à la gestion de la collecte des plastiques agricoles.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Trésorerie
Dossier

10. Travaux publics

10.1 Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA)

149-2015-05-12

Considérant l'intérêt du contremaître des Travaux publics à participer au Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) du 8 au 11 septembre 2015;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser M. Éric Brus, contremaître et responsable des Travaux publics à assister au Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique du 8 au 11 septembre 2015 à Saguenay dont les frais d'inscription s'élèvent à 880\$ plus les taxes applicables, incluant les repas, les conférences et les activités comprises durant le Colloque;
- b. d'autoriser le remboursement des frais d'hébergement et de déplacement liés à la participation au Colloque;
- c. que les deniers requis pour l'inscription au Colloque ainsi que les frais de déplacement soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie

10.2 Acquisition d'un lecteur de codes

150-2015-05-12

Considérant que le lecteur de codes actuel est désuet et la mise à jour pour ce modèle n'est plus disponible;

Considérant qu'un lecteur de codes moteur et transmission est un outil qui évite d'engager des frais onéreux pour le déplacement d'un mécanicien à l'externe;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un lecteur de code de marque Nexiq pocket IQ au montant de 1 687.37\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie

**10.3 Mandat pour inspection et rapport de recommandations –
Dommages au ponceau chemin Robert**

151-2015-05-12

Considérant les dommages considérables causés par le dégel printanier au ponceau du chemin Robert, lesquels ont nécessité sa fermeture;

Considérant qu'il y a lieu d'identifier les principaux dommages et d'évaluer quelles seront les options à envisager pour les travaux de réparation et/ou remplacement;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. de mandater la firme les Services Exp. Inc. pour l'inspection et le rapport de recommandations reliées aux dommages subis au ponceau du chemin Robert, pour un montant maximum de 2 500\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Voirie municipale* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Les Services Exp inc.
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.4 Formation sur l'entretien et inspection des aires de jeux

152-2015-05-12

Considérant que la municipalité procédera dans les prochains mois à l'installation de jeux dans certains de ses parcs;

Considérant la formation offerte par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'entretien et l'inspection des aires de jeu;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015

- a. d'autoriser Eric Brus à participer à la formation sur l'entretien et l'inspection des aires de jeu le 14 mai prochain à Sherbrooke au coût de 200\$ plus les taxes applicables ainsi que les frais de déplacement;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie

10.5 Gestion sécuritaire de l'amiante - Inspection de huit bâtiments municipaux

153-2015-05-12

Considérant les dispositions réglementaires sur la gestion sécuritaire de l'amiante;

Considérant que tous les bâtiments construits avant le 15 février 1990 doivent faire l'objet d'inspection pour localiser les floccages contenant de l'amiante et que les bâtiments construits avant le 20 mai 1999 doivent faire l'objet d'inspection pour localiser les calorifuges contenant de l'amiante et ce, avant le 6 juin 2015;

Considérant que huit bâtiments de la municipalité sont concernés par cette réglementation;

Considérant que deux soumissions ont été demandées;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. de mandater la firme Environnement S-Air, filiale d'Avizo, pour l'inspection visuelle, l'échantillonnage, l'analyse des échantillons et la remise du registre, au coût de 2 950\$ plus taxes plus les frais d'échantillons de 40\$ chacun pour un nombre approximatif de 25 échantillons, soit un total estimé à 3 950\$ plus taxes, le tout tel que décrit à la soumission du 21 mars 2015;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 des services concernés par les bâtiments inspectés.

Adoptée à l'unanimité

cc : Environnement S-Air
Travaux publics
Urbanisme
Service incendie
Trésorerie
Dossier

11. Loisirs, culture et communautaire

11.1 Appropriation d'une dépense au fonds réservé à la Bibliothèque

154-2015-05-12

Considérant qu'un fonds distinct correspondant au solde résiduel de la Bibliothèque de Compton inc. a été créé à la suite du transfert de gestion de la Bibliothèque à la municipalité par la résolution 392 du 10 décembre 2013;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015

Considérant que ce fonds permet de défrayer des dépenses faites par le regroupement des bénévoles de la bibliothèque;

Considérant l'activité des bénévoles de la bibliothèque tenue le 27 avril dernier;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue

IL EST RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense nette, soit 409.45\$ au fonds réservé à la Bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

11.2 Création d'un comité Ad-Hoc – équipements de parcs

155-2015-05-12

Considérant que dans le cadre des travaux d'aménagement des parcs de la municipalité dont l'installation de jeux et équipements;

Considérant qu'afin d'accélérer les rencontres et les différentes étapes relatives à ce projet, il a été convenu de créer un comité du conseil selon les termes de l'article 82 du code municipal lequel comité aura comme mandat d'examiner et d'étudier en première ligne tous les aspects reliés aux équipements de parcs;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil autorise la création d'un comité du conseil «AD HOC » ayant pour mandat d'examiner et d'étudier en première ligne tous les aspects reliés aux équipements de parcs de la municipalité et de soumettre leur analyse au conseil pour décision;
- b. que les élus suivants soient nommés sur le comité :
 - monsieur Bernard Vanasse, président
 - monsieur le conseiller François Rodrigue, membre élu
 - monsieur le conseiller René Jubinville, membre élu
- c. que les personnes ressource suivantes soient nommées également sur le comité :
 - monsieur Eric Brus, travaux publics
 - monsieur Alain Beaulieu, urbanisme
- d. que la trésorière, Nancy Marcoux soit nommée à titre de secrétaire du comité;

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Travaux publics
Urbanisme et réseaux
Dossier

11.3 Café-rencontre des aînés – Budget

156-2015-05-12

Considérant que l'activité d'un Café-Rencontre des aînés s'est avérée un grand succès en 2014;

Considérant que cette activité correspond au plan d'action de la politique familiale et des aînés de la municipalité;

Considérant la recommandation du Comité Famille/Aînés;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. que la trésorière soit autorisée à payer, sur présentation des pièces justificatives, un maximum de 1 400\$ pour les dépenses requises devant servir au bon déroulement de l'activité;
- b. que la municipalité recevra les revenus liés aux frais d'inscription correspondant à 5\$ pour chaque participant;
- c. d'autoriser la fourniture de la vaisselle compostable acquise par la municipalité;
- d. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Autres – activités récréatives* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Comité Familles/Aînés
Trésorerie
Dossier

11.4 Nomination d'une représentante municipale auprès du CRSBPE

157-2015-05-12

Considérant la démission de Madame Lise Poirier au poste de commis à la Bibliothèque municipale;

Considérant la résolution 103 du 8 avril 2014 nommant madame la conseillère Solange Masson à titre de responsable municipale auprès du CRSBPE;

Considérant l'embauche de madame Patricia Langevin au poste de commis à la Bibliothèque et qu'il est à propos qu'elle soit en lien étroit avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques et qu'elle participe à l'assemblée générale annuelle de l'organisme;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU de désigner madame Patricia Langevin, à titre de représentante municipale auprès du CRSBPE.

Adoptée à l'unanimité

cc : CRSBPE
Mme Patricia Langevin

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015

Trésorerie
Dossier

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Parcours de marche

12.1.1 Mandat pour la conception de la signalisation

158-2015-12-05

Considérant que dans le cadre du programme PIQM/MADA, il est prévu l'implantation d'un parcours de marche dans le milieu urbain de la municipalité;

Considérant qu'il y a lieu d'établir un concept de signalisation sur le parcours de marche;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. de confier le mandat à Danielle Robinet, graphiste, pour la conception d'enseignes pour quatre circuits de marche ainsi qu'une carte des circuits pour un total de 600\$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit à l'estimé 050515-01;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Autres – Santé et bien-être.* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Danielle Robinet, graphiste
Trésorerie

12.1.2 Achat de signalisation - Budget

159-2015-05-12

Considérant le projet de parcours de marche dans le milieu urbain de la municipalité;

Considérant qu'il y a lieu d'installer la signalisation adéquate pour bien identifier les parcours;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. que la trésorière soit autorisée à payer, sur présentation des pièces justificatives, un maximum de 2 500\$ plus taxes pour les dépenses requises devant servir à l'achat de fournitures pour la réalisation du parcours;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Autres – Santé et bien-être.* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

12.2 Demande d'autorisation de morcellement et d'aliénation de terrain auprès de la CPTAQ

160-2015-05-12

Considérant qu'une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit comporter une recommandation de la municipalité, sous forme de résolution ; motivée en fonction des éléments suivants :

- les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, LR.Q, c. P41.1*, dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu, des activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements, etc. ;
- la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire ;
- si la demande vise l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la recommandation doit également comprendre une indication sur l'existence d'espace approprié disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole au sens de la *LPTAA* ;

Considérant que la demanderesse « 9038-1500 Québec inc. » représentée par M. Jean-Pierre Paré, a déposé une demande à cet effet décrite notamment comme suit :

« *Demande d'autorisation de morcellement et d'aliénation de terrain auprès de la CPTAQ* » ;

Considérant que le but visé par le morcellement et l'aliénation est de renforcer une entité agricole autonome ;

Considérant que l'homogénéité du territoire et des activités agricoles y sont respectés ;

Considérant que l'utilisation du sol du milieu environnant est agricole où l'on retrouve des terres en culture et en boisé ;

Considérant que la superficie résiduelle des propriétaires cédant plus ou moins 125 acres est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

Considérant que le morcellement permet à l'acquéreur d'acquérir un lot et une partie de lot contiguës à un autre lot lui appartenant ;

Considérant le rapport d'analyse rédigé par l'officier désigné de la municipalité de Compton en date du 15 avril 2015;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage numéro 2002-35 en vigueur dans la municipalité de Compton et au plan de zonage faisant partie intégrante dudit règlement, ainsi qu'au règlement de lotissement no 2002-36 ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Compton recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles d'autoriser la demande faisant l'objet de la présente puisqu'elle est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015

c.c. CPTAQ
9038-1500 Québec inc.
Service d'urbanisme
Dossier

12.3 Aménagement paysager à l'hôtel de ville et restauration de la borne touristique – Budget

161-2015-05-12

Considérant qu'un projet d'aménagement floral au coin de l'hôtel de ville a été prévu;

Considérant qu'il y a lieu de restaurer également la borne touristique à l'avant du bâtiment;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

- a. que la trésorière soit autorisée à payer, sur présentation des pièces justificatives, un maximum de 1 250\$ plus taxes pour les dépenses requises devant servir à la réalisation d'un aménagement floral et à la restauration de la borne touristique;
- b. que les deniers requis pour l'aménagement floral soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service «*Autres – Promotion et développement économique*» alors que la restauration de la borne touristique du service «*Industries et commerces*»

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie

13. Administration

13.1 Autorisation de signature du protocole d'entente d'utilisation d'infrastructures de l'école Louis-Saint-Laurent (primaire) révisé

162-2015-05-12

Considérant que le protocole d'entente d'utilisation d'infrastructures intervenu avec la Commission scolaire des Hauts-Cantons à l'égard de l'école primaire Louis-Saint-Laurent datait de novembre 2005;

Considérant qu'une révision dudit protocole a été effectuée en accord avec les représentants des deux parties;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le maire, Bernard Vanasse et la directrice générale par intérim, Martine Carrier à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente d'utilisation d'infrastructures de l'école primaire Louis-Saint-Laurent pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2015 au 30 juin 2016;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015

- b. que l'entente se renouvelle automatiquement pour une période d'un an ou selon les dispositions prévues à l'article 14 du protocole;
- c. d'autoriser le versement annuel pour 2015 au montant de 2 000\$ à l'École Louis-Saint-Laurent (primaire) pour l'entretien du parc école, tel que prévu à l'article 5.4 du protocole.

Adoptée à l'unanimité

cc : CSHC
Ecole Louis-Saint-Laurent
Comité d'établissement de l'école Louis-Saint-Laurent
Trésorerie
Dossier

13.2 Demande d'appui financier - Fondation du Collège Rivier

163-2015-05-12

Considérant la demande d'appui financier de la Fondation du Collège Rivier dans le but de développer les services offerts aux élèves et à la vie scolaire;

Considérant que des jeunes de Compton pourraient fréquenter le Collège Rivier de Coaticook;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'une contribution financière de 50\$ à la Fondation du Collège Rivier;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service «*Autres- Administration générale*».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

13.3 24^e édition de la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook

164-2015-05-12

Considérant la tenue de la 24^{ième} édition de la « Classique de golf du maire de Coaticook » au soutien des activités culturelles et sportives;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la participation de monsieur le maire Bernard Vanasse ainsi que le monsieur le conseiller René Jubinville au tournoi « Classique de golf du maire de Coaticook » qui se tiendra le 10 juin 2015 au club de golf de Coaticook, au coût de 300\$ plus les taxes si applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Conseil* ».

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015

cc : Trésorerie

14. Ressources humaines

14.1 Fin de la période de probation de la secrétaire-réceptionniste

165-2015-05-12

Considérant l'embauche de Mme Katherine McConmey le 11 novembre 2014 par la résolution 308;

Considérant que la période d'essai de six mois expire le 24 mai prochain;

Considérant que le travail de Mme McConmey s'est révélé conforme aux exigences du poste de secrétaire-réceptionniste;

Considérant la lettre de Mme Jacinthe Fecteau datée du 1^{er} mai 2015 informant la municipalité qu'elle accepte le poste de commis à la trésorerie, laissant donc le poste de secrétaire-réceptionniste libre;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU de confirmer la permanence de Katherine McConmey au poste de secrétaire-réceptionniste à compter du 24 mai 2015 avec tous les avantages prévus au Recueil de gestion des Ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

cc : Katherine McConmey
Trésorerie
Dossier (2)

15. Règlements

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 8 mai 2015

16.1 Achat et installation d'une clôture au parc de voisinage du Hameau

166-2015-05-12

Considérant la poursuite du projet de parc de voisinage du Hameau, il a été prévu l'achat et l'installation d'une clôture délimitant la superficie du parc;

Considérant que deux soumissions ont été demandées;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat et l'installation de 202 mètres linéaires de clôture Frost, grillage vert incluant les poteaux chez Clôtures Fleurimont inc. au coût de 8 000\$ plus les taxes applicables ;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget des immobilisations 2015.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015

cc : Clôtures Fleurimont inc.
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

16.2 Adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie

167-2015-05-12

Considérant la pertinence pour la municipalité d'adhérer à titre de membre municipal au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour leur soutien dans les différents dossiers de loisir;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. que la municipalité adhère à titre de membre municipal au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour la prochaine année et verse pour se faire la cotisation annuelle de 100\$;
- b. que monsieur le conseiller François Rodrigue et monsieur le conseiller René Jubinville soient désignés à titre de représentants de la municipalité aux fins de participer à l'assemblée générale annuelle qui doit se tenir le 28 mai 2015 à compter de 18h45 au centre Julien Ducharme de Sherbrooke;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Conseil* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Conseil Sport et Loisir de l'Estrie
Trésorerie

16.3 Offre de publicité – Le Progrès de Coaticook

168-2015-05-12

Considérant l'offre de publicité du Progrès de Coaticook pour la publication d'un cahier spécial dédié à Compton dans l'édition du 3 juin prochain;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la publication d'une demie page pour le cahier spécial de l'édition du Progrès de Coaticook du 3 juin prochain, au coût de 664\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Publicité et Promotion* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

**16.4 Renouvellement de l'adhésion à la Table de concertation
culturelle de la MRC de Coaticook**

169-2015-05-12

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015

Considérant qu'il y a lieu de renouveler notre adhésion pour 2015 à la Table de concertation culturelle de la M.R.C. de Coaticook ;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue

IL EST RÉSOLU

- a. de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Table de concertation culturelle pour l'année 2015 au coût de 10\$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Conseil municipal* »

Adoptée à l'unanimité

17. Parole aux conseillers

Madame la conseillère Masson rappelle la tenue de la Journée de l'Arbre le 16 mai prochain.

Monsieur le conseiller Rodrigue informe que le comité des Loisirs est à la recherche de bénévoles pour la tenue de la Fête nationale.

Madame la conseillère Couture rappelle la tenue du Café-rencontre des aînés le 5 juin prochain, que les membres du conseil sont les bienvenus et tous les aînés de la municipalité.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne donne de l'information sur la conférence qui se tiendra au Café-rencontre des aînés le 5 juin prochain;

Elle mentionne également que le développement durable fera partie de la prochaine planification stratégique régionale;

Elle demande quelle sera la procédure en ce qui a trait à la vidange des boues de fosses septiques. Une réponse lui est donnée.

Elle mentionne qu'il manquera un local à l'école en 2016 et à cet effet, s'informe sur le dossier de la Bibliothèque scolaire-municipale. Le maire lui répond qu'il n'a pas eu de retour à ce sujet.

Elle s'informe également sur les points 12.2 et 13.1.

Elle mentionne le retard sur la mise à jour du site web.

Un citoyen s'interroge sur le projet de gestion de la vidange des boues de fosses septiques. Il s'informe également sur le dossier de la Ressourcerie.

Une citoyenne demande si la municipalité est dans l'obligation de procéder à l'inspection des bâtiments dans le dossier de gestion sécuritaire de l'amiante. Une réponse dans l'affirmative lui est donnée.

Un citoyen émet des commentaires positifs à l'égard du projet du marché public.

19. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20h52, clôture de la séance.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015

Bernard Vanasse
Maire

Martine Carrier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.